

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Partenariat pour l'Emploi
122.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

OBJET : Partenariat 2019 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au développement économique et à l'emploi, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et la Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles (CCIPA) signent chaque année une convention de partenariat assise sur un programme d'actions auxquelles le Département participe financièrement.

Ce partenariat est axé sur des thématiques liées au développement et à la promotion de l'ensemble des atouts du territoire, en matière d'emploi, de tourisme, de culture...

Le programme d'actions a été défini d'un commun accord entre les deux institutions, en conformité d'une part, avec les compétences départementales (Loi NOTRe) et d'autre part, avec les orientations de notre collectivité en matière d'emploi et d'attractivité du territoire.

Les actions sélectionnées sont essentiellement liées au renforcement de l'attractivité et de la promotion du Pays d'Arles ainsi qu'à la valorisation des compétences et ressources du territoire et à l'emploi. Quatre actions ont été retenues, selon le détail suivant :

- 1- Création d'un observatoire du tourisme d'affaires : orienter les actions des acteurs publics en faveur du tourisme d'affaire et maximiser les retombées économiques pour le territoire • Phase 1 - sensibilisation des partenaires et des acteurs économiques associés à la démarche • Phase 2 - identification des panelistes, préparation technique de l'opération (préparation du questionnaire), définition des outils et de la méthodologie • Phase 3 - enquête mensuelle auprès des panelistes (démarrage juillet 2019), analyse des données au fil de l'eau à partir de l'été 2019 • Phase 4 - traitement et analyse des données de fréquentation et bilan de l'outil pour ajustement éventuel.
- 2- Réexamen de la stratégie d'accueil et de la mise en tourisme des 3 destinations fluviales du Pays d'Arles : les éléments de contexte et la conclusion de l'enquête menée en 2018 permettent d'envisager un travail collectif en 3 étapes. • Phase 1 - Evaluation de la stratégie d'accueil des trois ports fluviaux du Pays d'Arles (Arles, Tarascon et Port St-Louis-du-Rhône) et proposition d'axes d'amélioration. • Phase 2 - Organisation d'ateliers sur les attentes de la clientèle croisiériste et le partage d'expériences afin de construire des offres adaptées à cette cible clientèle. • Phase 3 - Valorisation du commerce et de l'artisanat local auprès des croisiéristes.

- 3- Campagne de valorisation des emplois dans les secteurs de l'agro-alimentaire et de l'agriculture : valorisation des principaux métiers de l'agroalimentaire et de l'agriculture et mise en lumière des fleurons du secteur en Pays d'Arles auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi. • Phase 1 - Présentation de la démarche auprès des entreprises et des acteurs des secteurs concernés. • Phase 2 - Sélection des entreprises témoins et des métiers à valoriser. • Phase 3 - Définition des outils de communication utilisés et réalisation des portraits. • Phase 4 - Déploiement de la campagne de communication.
- 4- Développer la notoriété et l'univers de la marque Provence Prestige : le développement du salon pour l'année 2019 est orienté autour de 2 axes. • Organiser Provence Prestige Village dans d'autres communes du territoire (Les Saintes-Maries-de-la-Mer, Sénas et Châteaurenard), événements labellisés MPG 2019. • Faire rayonner le territoire et ses acteurs : en partenariat avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, la CCI du Pays d'Arles a participé au Salon international de l'agriculture. Cette participation a permis de faire découvrir Provence Prestige à une clientèle nationale (30 % de parisiens et 70 % territoire national), de créer du lien avec ces visiteurs et de leur proposer de venir découvrir notre territoire à une période plus creuse touristiquement. L'objectif de ces axes sera de créer une attractivité supplémentaire autour de l'univers Provence Prestige, des artisans et de leurs savoir-faire en proposant leurs produits tout au long de l'année.

Le coût total des actions est fixé à 661 947 €(dont 562 000 €pour le salon Provence Prestige). Au vu de ces éléments, il est proposé d'accorder à la CCIPA une subvention de 130 000 € soit 20 % du coût total. La convention précisant les modalités de ce soutien est jointe en annexe.

Il est à noter que la CCIPA a également conclu un partenariat avec le Département pour ce qui relève de la réinsertion professionnelle des bénéficiaires du RSA ; qui partenariat fait l'objet d'une convention distincte.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL